

**Réunion ministérielle sur la santé,
l'environnement et les changements
climatiques lors de la Vingt-Deuxième
Conférence des Parties (COP22) à la
Convention-cadre des Nations Unies sur les
changements climatiques (CCNUCC)**

Note de synthèse

Introduction

Les travaux menés récemment par l'OMS ont montré que près d'un quart de la charge mondiale de morbidité est imputable à des facteurs de risque environnementaux modifiables. Ceux-ci agissent à la fois sur les maladies transmissibles et, de plus en plus souvent, sur les maladies non transmissibles, les accidents vasculaires cérébraux, les cardiopathies ischémiques, la diarrhée et les cancers étant placés en tête de liste.

L'ensemble de ces facteurs de risques environnementaux sont fortement liés aux conditions sociales. Les populations les plus pauvres, à la fois dans un même pays et d'un pays à l'autre, supportent la plus grande partie de la charge de morbidité. Les changements environnementaux et sociaux au niveau mondial, y compris les changements climatiques, l'urbanisation et le dérèglement des écosystèmes, aggravent bon nombre de ces risques.

Malgré l'accumulation des éléments probants attestant des effets des facteurs de risque environnementaux sur la santé, l'action politique et l'investissement engagés pour relever ces défis ne sont toujours pas à la hauteur des besoins. Seuls 3 % des investissements dans la santé dans les pays développés sont destinés à la prévention, 97 % des dépenses d'investissement allant aux traitements. En conséquence, le coût des soins augmente dans le monde entier.

Toutefois, les possibilités d'agir existent. Les accords majeurs sur l'environnement et le développement, qu'il s'agisse de l'Accord de Paris sur les changements climatiques de 2015 ou du Programme de développement durable à l'horizon 2030, soulignent les liens clairs existant entre l'environnement et la santé. L'Assemblée mondiale de la Santé a adopté des résolutions visant à mobiliser le secteur de la santé sur les principaux risques environnementaux, y compris les changements climatiques, la pollution de l'air, l'eau et l'assainissement, et la sécurité chimique. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a aussi, dans ses résolutions, mis l'accent sur l'importance des problèmes liés à la qualité de l'air, à l'exposition aux produits chimiques dangereux et toxiques, ainsi que sur les liens entre dégradation de l'environnement et mauvaise santé et mal-être. L'action internationale sur ces questions s'appuie sur les processus interministériels régionaux dans les domaines de la santé et de l'environnement.

Les retombées bénéfiques pour la santé figurent parmi les bienfaits de la protection de l'environnement les plus appréciables sur le plan social et économique, et en conséquence parmi les forces motrices du soutien public et de l'action politique les plus solides. Il est désormais nécessaire de mieux mobiliser les forces combinées des milieux de la santé et de l'environnement pour promouvoir des actions menées mutuellement bénéfiques, y compris les actions menées par d'autres secteurs. Notamment, les mesures qui sont nécessaires pour promouvoir un développement durable, à faible émission de carbone et résilient face aux risques climatiques – telles que des systèmes de transport plus durables, des sources d'énergie plus propres, et une meilleure gestion des risques environnementaux – seraient aussi grandement bénéfiques pour la santé publique. Ainsi, ces retombées pour la santé pourraient permettre de réduire le nombre des décès dus à la pollution de l'air qui s'élèvent à sept millions chaque année dans le monde.

Objectif

Réunir les ministres de l'environnement et certains des ministres de la santé participant à la COP22, pour promouvoir des environnements plus sains pour des populations en meilleure santé.

Les résultats escomptés sont les suivants :

1. Déclaration de Marrakech sur la santé, l'environnement et les changements climatiques
2. Identification des moyens et modalités en vue du lancement d'une coalition future sur la santé, l'environnement et les changements climatiques
3. Proposition visant à garantir que la santé est considérée comme une priorité et à définir des critères d'attribution des financements pour l'environnement et le climat.

Objectifs de la réunion

1. Offrir un aperçu général de l'état actuel des progrès dans les domaines clés suivants :

- lutte contre les risques sanitaires environnementaux et prise en compte des possibilités offertes ;
- mobilisation des milieux de la santé et de l'environnement sur un programme commun ;
- évaluation des progrès en matière de santé et d'environnement dans les pays, et des retombées bénéfiques que les pays peuvent attendre en menant une action plus ambitieuse.

2. Débattre des actions proposées dans les domaines de l'environnement et de la santé, y compris du programme d'action qui a été convenu lors de la Deuxième Conférence mondiale sur la santé et le climat, tenue en juillet 2016, avec les ministres de la santé, les ministres de l'environnement, et tous les autres participants de haut niveau à la Conférence des Parties.

3. Offrir aux participants une occasion de s'engager à mettre en œuvre les actions convenues au sein de leurs pays, et à favoriser leur intégration aux décisions concernant l'environnement et le développement et aux mécanismes opérationnels, en commençant par la Vingt-Deuxième Conférence des Parties (COP22) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), pour passer ensuite aux Conférences des Parties ultérieures.

4. Ébaucher une feuille de route pour faire progresser le programme, notamment par l'intermédiaire des réunions de haut niveau sur la santé et l'environnement qui se tiendront en 2017.

Logistique de la réunion

Quand : La réunion se tiendra dans l'après-midi du 15 novembre 2016, de 14 h 30 à 16 h 30

Où : Zone bleue (Pavillon marocain)

Qui : La réunion sera organisée par le Gouvernement du Maroc, qui détient la présidence de la Vingt-Deuxième Conférence des Parties à la CCNUCC. L'OMS est chargée, en collaboration avec le Gouvernement du Maroc et le PNUE et en consultation avec le secrétariat de la CCNUCC, de définir la teneur du programme. Les organisateurs s'efforceront en particulier de veiller à la représentation au niveau ministériel des secteurs de l'environnement et de la santé, et d'instaurer un partenariat solide avec les autorités et organisations sanitaires locales.

Participants : La réunion doit accueillir 150 à 200 participants de divers secteurs, dont les ministres de la santé et de l'environnement, des négociateurs et responsables politiques gouvernementaux de haut niveau, des acteurs des secteurs de la santé et du développement, les ONG environnementales, des experts techniques, des universitaires spécialistes de la santé et de l'environnement, ainsi que des organismes intergouvernementaux.